



MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES

AVIS PUBLIC TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

Une séance extraordinaire du conseil municipal sera tenue à huis clos par vidéoconférence le 21 mars 2022 à 16h00.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets suivants :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption – Règlement numéro 724 décrétant un emprunt de 780 000 \$ et une dépense de 780 000 \$ pour des travaux de réfection du chemin Maupas dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Soutien
3. Demande d'aide financière relative au projet « Les tables du partage » dans le cadre du programme d'aide financière « Voisins solidaires » du projet de soutien aux municipalités de l'organisme Espace Muni
4. Parole aux contribuables
5. Levée de la séance extraordinaire

DONNÉ À VAL-MORIN, ce 17^e jour de mars 2022.

Caroline Nielly
Directrice générale
et greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Caroline Nielly, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Val-Morin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 17 mars 2022 entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Val-Morin, ce 17 mars 2022.

Caroline Nielly
Directrice générale et
greffière-trésorière